

DÉLIBÉRATION n° 2026-07-04-7

Le conseil d'administration, en sa séance du 04/07/2026,
sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;

Vu la délibération n°2025/07/05-2 du conseil d'administration du 5 juillet 2025 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés et à la délégation de pouvoir du conseil d'administration à la directrice ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Considérant que dans sa délibération susvisée, le conseil d'administration de l'Institut a déterminé les catégories de contrats, conventions et marchés qui sont soumis à son approbation ; que cette approbation préalable, concernant les marchés publics, est donnée au moment du choix de l'attributaire au vu du rapport d'analyse des offres et le cas échéant, de la proposition de la commission consultative des marchés ;

Considérant, au regard des délais, que le marché relatif à la maintenance et aux travaux d'extension du réseau informatique, d'un montant supérieur au seuil des procédures formalisées (140 k€ HT), doit être signé sans attendre la prochaine séance du conseil d'administration prévue en juillet 2026 ;

DÉCIDE :

OBJET : Autorisation de signer le marché relatif à la maintenance et aux travaux d'extension du réseau informatique

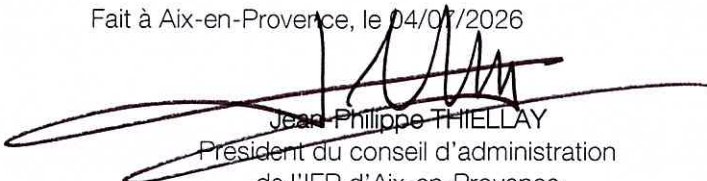
Par dérogation à la délibération susmentionnée et notamment aux catégories de marchés devant être soumis à son autorisation préalable, le conseil d'administration autorise, dès la présente délibération devenue exécutoire, la directrice de l'Institut à signer le marché relatif à la maintenance et aux travaux d'extension du réseau informatique dont les caractéristiques et montants figurent dans la note annexée à la présente délibération.

La directrice rendra compte au prochain conseil d'administration de l'usage qu'elle a fait de cette autorisation et notamment des propositions formulées par la commission consultative des marchés, du choix de l'attributaire et du montant de son offre.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/07/2026



Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 07/07/2026